



## Régime d'assurance collective des chambres de commerce®

**Encore aujourd'hui**, les options du marché destinées aux petites entreprises sont limitées. Le Régime des chambres de commerce continue de fournir un précieux service aux participants, en leur procurant non seulement une facilité d'accès, mais des tarifs avantageux et un produit de qualité.

Le **Régime des chambres de commerce** est en activité continue depuis plus de 40 ans. Comme il est assorti des avantages d'un régime mutualisé, les taux attribuables à votre entreprise resteront stables. De plus, le Régime des chambres de commerce est assorti d'une garantie selon laquelle il ne sera **jamais annulé** en raison du volume des réclamations de votre entreprise.

Qu'il s'agisse de créer votre régime ou de le remplacer, laissez votre conseiller en assurance collective du Régime des chambres de commerce **vous expliquer ce que le Régime peut faire pour vous**. Ce sera peut-être plus que vous ne le pensez.

### Pourquoi nous choisir?

- Des ensembles de garanties complets sont offerts à toutes les entreprises même celles ne comptant qu'une personne.
- Les entreprises à domicile ont également droit à la protection.
- La protection est garantie pour les entreprises comptant au moins trois personnes.

**DEMANDEZ UNE SOUMISSION**

*« Ce régime nous permet d'avoir accès à toute une gamme d'excellentes garanties collectives, et ce à un coût abordable pour une petite entreprise. »*

*Laura,  
Saskatchewan*

### NOTRE DISTRIBUTEUR LOCAL



**Assurances et services financiers Rochefort et associés**

127, 3e Rue Chibougamau, QC, G8P 1N2

Téléphone : 418 748-3333

Sans frais : 866 844-8770

Télécopieur : 418 748-3322

**[www.arochefort.com](http://www.arochefort.com)**